

Bulletin de Préinscription Concours National Highland



Journée Eh'pattes & Moi

Dimanche 15 Mai 2016



(Concours ouvert aux adhérents à jour de cotisation F-HCS 2016)

Je soussigné

Demeurant

Commune de Code postal :

Tél : Mail :

Déclare vouloir présenter les animaux suivants à la journée Eh'pattes et moi le 15 Mai 2016 à Saint Gervais d'Auvergne (63390) dans la halle Cœur de Combrailles.

Catégorie*	Numéro Herd-Book	Nom de l'animal avec affixe	Sexe	N° d'identification	Date de naissance
Génisse	B-1500	Mauve de Saint Gervais	F	FR 63 xxxx xxxx	15/05/2016

*Catégorie : Veau, Génisse, Taurillon, Vache, Vache Suitée, Taureau, Bœuf

LES ANIMAUX DOIVENT TENIR A L'ATTACHE ET ETRE MANIPULABLE SUR UN RING DE PRESENTATION

A RETOURNER AVANT LE 15 DECEMBRE 2015

A Guillaume POBEAUD – Président de la F-HCS – Domaine de la Ganne

Route d'Issac – 03410 Prémilhat

Renseignements : 06 76 92 25 02



Concours National Highland Cattle

Dimanche 15 Mai 2016

Conditions de participation

- ☞ La participation est gratuite, mais tout exposant devra verser un droit d'inscription remboursable. Pour chaque bovin inscrit au concours le montant des droits est de 10 € par bovin inscrit, il sera remboursé pour chaque animal présenté le jour de la manifestation.
- ☞ Il faut être adhérent F-HCS à jour de cotisation 2016.
- ☞ Présentation uniquement d'animaux inscrits au herd-book F-HCS
- ☞ Tenue vestimentaire de présentation : blouse blanche obligatoire.
- ☞ Les taureaux doivent être présentés avec un anneau nasal ou mouchette

Règlement Sanitaire Bovins

Les bovins présentés doivent correspondre aux exigences suivantes

Provenir d'une exploitation dont le cheptel est :

- ☞ Indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce
- ☞ Reconnu « officiellement indemne » de tuberculose bovine
- ☞ Reconnu « officiellement indemne » de brucellose
- ☞ Reconnu « officiellement indemne » de leucose bovine enzootique
- ☞ En ce qui concerne l'IBR, les bovins doivent bénéficier d'une appellation A conforme au système national.

Les animaux, eux-mêmes, doivent remplir les conditions suivantes :

- ☞ Etre identifiés individuellement avec deux boucles auriculaires, suivant la réglementation en vigueur
- ☞ Ne présenter aucun signe de maladie
- ☞ Ne pas être porteur de lésions d'hypodermose (varron)
- ☞ Etre accompagnés de leurs documents sanitaires d'accompagnement valides (passeport rose et carte verte ASDA)

L'ensemble des documents garantissant ces conditions sont à envoyer en même temps que votre inscription (copie du passeport, copie de la carte verte, courrier de la DDCSPP votre département concernant l'IBR)

Les animaux peuvent être soumis à un contrôle vétérinaire à leur arrivée afin de valider la participation aux jugements devant le public.